

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 08 OCTOBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE HUIT DU MOIS d'OCTOBRE à 20 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain – BENOIT Patrick – DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy – MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément – MORGAN Andréa - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : GENDRON Teddy

Absente excusée : PLANTIVERT Marie-Edith

Absent non excusé : MARCADIER Christian

Date de convocation : 02/10/2014

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 13

Majorité absolue : 7

Validation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2014

Sylvette SIMONET fait remarquer qu'il y a eu une erreur de nom dans le paragraphe « Station d'épuration » c'est M. CHATEAU Rémy et non M. BEAUVAIS Jean-Michel qui vidange les bacs décanteurs.

Pas d'autre remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le reste du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014.

AUTORISATION A LANCER UN APPEL D'OFFRE + DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHETER UN BUS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 le bus de la commune devra répondre à un certains nombres de normes, il devra notamment être équipé de ceintures et d'un système anti-démarrage.

Il rappelle au conseil municipal que le bus de la commune a été acheté en 2000. Les réparations se font de plus en plus nombreuses et coûteuses. De plus le bus actuel ne peut pas être équipé pour être mis aux normes.

Le bus ayant plus de 12 ans, le Conseil Général de la Charente pourrait financer à hauteur de 50 % l'achat d'un nouveau bus.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de lancer un appel d'offre et de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général de la Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de lancer un appel d'offre pour l'achat d'un nouveau matériel
- de solliciter une subvention du Conseil Général pour cette acquisition

Et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

M. le Maire a rencontré le Maire de Pillac pour envisager un achat groupé afin de bénéficier d'une remise.

M. le Maire informe le conseil que la commune dispose de 44 500 € de réserve sur le budget transport en investissement. Un bus neuf est estimé à 60 000 € HT. Le nouveau bus comprendrait 18 places comme l'ancien car la place dans les ateliers communaux est restreinte pour y loger un bus plus grand.

M. le Maire demande aux élus de constituer un groupe de travail en collaboration avec les chauffeurs Thomas Debernard et Christophe Vritone. Patrick Gallès, Jean-Clément Moreau et Sylvette Simonet se portent volontaires.

Il faudra négocier la reprise de l'ancien bus.

ABRIS DE JARDIN - EXONERATIONS DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire rappelle que le conseil avait délibéré le 12 octobre 2011 et décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est proposé au conseil d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 12 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI, par les conseils généraux et par le conseil régional de la région d'Ile-de-France.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les autres termes de la délibération du 12 octobre 2011 restent inchangés pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017).

AUGMENTATION DU TARIF DU TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu du Conseil Général indiquant que le relèvement des tarifs scolaires valables pour l'année scolaire 2014-2015, déterminé par référence à la formule d'indexation prévue à l'article 6.3.3. du CCAP des marchés de transport, s'élève à **+ 0.62 %** à compter du **2 septembre 2014**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite l'augmentation de **0.62 %** du tarif du transport scolaire communal à compter du **02/09/2014**.

Demande école de Juignac pour une participation classe découverte

M. le Maire porte à la connaissance du conseil une demande de l'école de Juignac pour aider à financer une classe de découverte à Guédelon, car 2 enfants de la commune sont scolarisés dans cette école.

M. le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 60 € / enfant lorsque les classes du RPI St-Séverin-Pillac partent en classe découverte. Le CCAS participe aux séjours culturels, linguistiques ou sportifs pour les enfants scolarisés dans un collège ou un établissement spécialisé tel que MFR, CIFOP ... jusqu'au niveau classe de 3^{ème} 40 € / enfant.

M. le Maire demande au conseil son avis.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, décide, à la majorité (10 votes pour une participation de 40 € / enfant et 3 votes pour une participation de 60 € / enfant), de verser une participation de 40 € / enfant soit 2X40€ = 80 €.

La dépense sera mandatée au compte 6251 et le versement effectué directement auprès de la Coop scolaire de l'école primaire de Juignac.

Organisation cérémonie du 11 novembre

Karine Fourré se charge de commander la couronne.

Patrick Gallès demande si la commune peut faire un courrier aux parents d'élèves et aux enseignants les invitant à venir au monument aux morts le 11 novembre et écouter les enfants chanter la marseillaise qui leur est apprise à l'école par les enseignants en ce moment. Les élus sont d'accord, M. Patrick Gallès est chargé de préparer le document.

L'apéritif qui suit la cérémonie sera servi à la maison des jeunes.

Reprises commerces

L'île o'fleurs fermera fin novembre 2014 en raison d'une cessation d'activité. Elle a trouvé un repreneur pour les locaux à compter du 1^{er} décembre. Les nouveaux locataires proposeront des services d'installation de pompes à chaleur, d'isolations, de climatisation, de plomberie, d'électricité ...

Hôtel de la paix : M. le Maire doit rencontrer le futur propriétaire le jeudi 09 octobre.

Un nouveau masseur kinésithérapeute M. Ovidiu BONICA va s'installer avec Gail Howard qui a beaucoup de travail.

Demande emplacement marché du jeudi

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande d'un boucher pour le marché du jeudi matin. Une réponse négative lui a été envoyée car il y a déjà un boucher et la fréquentation n'est pas assez importante pour en avoir 2.

Courrier Maître DESAUTEL

M. le Maire a reçu un courrier de Me DESAUTEL pour le sensibiliser au projet de loi du gouvernement sur la libéralisation de la profession.

Téléthon

L'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Séverin va faire une vente de gâteaux, pizzas, quiches et peluches le vendredi 5 décembre à l'école à partir de 16 h jusqu'à 18 h puis c'est l'association Bouge ton école qui prendra le relais de la vente des gâteaux, pizzas et quiches pour son propre profit et vendra les objets fabriqués par les enfants.

Les pompiers organiseront aussi un casse-croûte le samedi 6 décembre à la caserne à partir de 8 h.

Arrêté du maire refusant le transfert de pouvoirs de police au président de la CDC Tude et Dronne

M. le Maire porte à la connaissance du conseil qu'il a refusé de transférer certains pouvoirs de police au président de la CDC Tude et Dronne. En effet ce dernier ne peut pas accepter les pouvoirs de police des maires des 48 communes faisant parties de cette CDC.

Comptes rendus présentés par les élus ayant participé à une réunion de syndicat

Jean-Clément MOREAU : réunion SIAEP de la Font du Gour. Une visite des points d'eau a eu lieu avec la société AGUR sur le canton d'Aubeterre, certains ouvrages ont des problèmes d'infiltration des travaux seront à prévoir (sur Saint-Séverin au niveau des Gravières).

De nouveaux périmètres de protection des 7 sources en Sud-Charente sont en cours d'évaluation. Le coût de travaux est estimé entre 30 000 € et 40 000 € et dureraient entre 2 et 3 ans.

Patric GALLES : réunion du Pays Sud Charente. Il est candidat pour LEADER (fonds européens).

Teddy GENDRON : réunion Bassin de la Lizonne. Il a été question de la fusion avec le SyMAGE, et une nouvelle technicienne a été embauchée.

Patrick BENOIT : réunion syndicat Tude et Dronne. Création d'un emploi agent technicien, les travaux commencés en 2004 arrivent à leur terme, il faut réfléchir aux futurs travaux.

Bibliothèque

Patrick GALLES présente un devis pour un présentoir d'un montant de 394.40 €. Le conseil municipal l'autorise à le signer.

3 nouveaux livres ont été achetés au mois d'octobre.

Proposition d'un concept « la boîte à lire » : chaque personne est libre de déposer des livres et d'en emprunter. Petite cabane à disposition du public nuit et jour. Un devis de l'entreprise Capdebos est présenté 396 € TTC. Le conseil autorise Patrick GALLES à signer le devis.

Société de chasse

Elle a demandé à la mairie de Pillac la location de sa salle des fêtes pour organiser un repas. Elle demande si la mairie peut participer aux frais qui s'élèvent à 150 €. Patrick GALLES en charge des relations avec les associations va négocier avec le maire de Pillac pour faire baisser le prix de la location.

Relevé bâti existant parcelle B 347 au Colombier

M. le Maire présente un devis de Mme Sandrine MARX (collaboratrice d'architecte) pour établir un relevé du bâti existant de l'immeuble situé Le Colombier parcelle B 347 d'un montant de 475 € TTC. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis.

Sonorisation de la salle des fêtes

Un devis de l'entreprise TES est présenté il s'élève à 4 409.020 € TTC et comprend le matériel et la pose.

Rappel un devis de Majorcom uniquement pour le matériel s'élevait à 2 961.60 € TTC.

Le Conseil Municipal se dirige plus naturellement vers le fournisseur qui propose la pose du matériel dans ses services, à savoir l'entreprise TES.

Porte d'entrée logement RDC immeuble Marcombes

Proposition d'un devis de l'entreprise Capdebos : une porte avec passage pour un fauteuil handicapé : porte PVC couleur au choix 2 477.09 € TTC ou 1 859.22 € TTC porte PVC Blanc.

Marie-Edith Plantivert est chargée d'étudier le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 23 h 00.